

UNIVERSITÉ D'EVRY VAL D'ESSONNE

Scolarité 1ers Cycles, 1, rue Pierre Bérégovoy, 91025 EVRY CEDEX

 Secrétariat : Marie-Laure VAN KOTE, Bureau B 103, Tél. : 01.69.47.74.08, [marie-laure.vankote@univ-evry.fr](mailto:marie-laure.vankote@univ-evry.fr)

 Responsable L2 Arts du spectacle : Martin GUERPIN, Bureau B 302 [martin.guerpin@univ-evry.fr](mailto:martin.guerpin@univ-evry.fr)

Evry le : 18/04/2017

**CONVOCAATION AUX PARTIELS - SEMESTRE 4 – SESSION 1**
**L2 MUSIQUE ET MUSICOLOGIE : Responsable : Martin GUERPIN**
**VOUS DEVEZ ARRIVER 30 MINUTES AVANT CHAQUE EPREUVE  
ET RESTER IMPERATIVEMENT DEVANT LA PORTE DE LA SALLE**

DATE	DISCIPLINE	ENSEIGNANTS	HORAIRE	SALLE
Ma 9 mai 17	Communication	S. Massit	11h – 13h 11h – 13h40	A 311
Ma 9 mai 17	Arts et Civilisation	V. Anger	14h30 – 17h 14h30 – 17h40	Audio
Me 10 mai 17	Droit et Vie Sociale	J. Collay	10h – 12h 10h – 12h40	B 107
Me 10 mai 17	Musique et Nouvelles Technologies	M. Bertier	14h30 – 16h30 14h30 – 17h10	A 330
Je 11 mai 17	Techniques Documentaires Informatiques	L. Dachet	9h – 10h30 9h – 11h	C 207 – C 208 C 209 – C 210 C 211
Ve 12 mai 17	Ecriture Musicale	I. Taillandier	9h30 – 12h30 9h30 – 13h30	A 330
Lu 15 mai 17	Formation Auditive	G. Absil	9h – 11h 9h – 11h40	A 330
Ma 16 mai 17	Commentaire d'Ecoute	A. Lischke	13h – 16h 13h – 17h	Audio
Me 17 mai 17	Accompagnement au Piano	D. Ehrhardt	9h – 12h30	C 1 – C 2
Je 18 mai 17	Anglais – <u>Examen final</u>	F. Goodman	14h – 16h	A 322
Me 24 mai 17	Histoire de la Musique 1914-1945	G. Tosser	9h – 12h 9h – 13h	A 330
Me 24 mai 17	Analyse Musicale	G. Tosser	14h – 17h 14h – 18h	A 330

NB : Les horaires inscrits en rouge concernent les étudiants qui bénéficient d'un 1/3 temps.

**INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES AUX EXAMENS**
**1. Vérification de l'identité :**

- Aucune entrée ne sera autorisée avant la vérification de l'identité dans la salle d'examen.
- Vous devrez obligatoirement présenter : votre carte d'étudiant ou une pièce d'identité (Carte d'identité, passeport).

**Attention :** le permis de conduire n'est pas une pièce d'identité.

⇒ A défaut de présentation de l'un ou l'autre document, vous ne pourrez pas composer.

**2. Placement**

- Lorsque le placement est prévu, vous devez impérativement respecter la place qui vous a été attribuée.
- S'il y a plusieurs salles pour une épreuve, vous devez impérativement composer dans la salle qui vous a été attribuée (Via E-MEDIA et affichage)

**3. Téléphone portable :**

Des horloges ont été placées dans les amphis et les salles dédiées aux examens.

Vous ne devez en aucun cas garder votre téléphone portable sur vous, dans votre manteau, ou sur votre table de composition. Prévoyez malgré tout une montre (non connectée !) ou un réveil.

**4. Matériels et documents autorisés durant l'examen :**

 Seuls les matériels et documents figurant sur la convocation seront autorisés durant l'examen.

**5. Comportement troublant le déroulement d'une épreuve :**

Tout étudiant dont le comportement perturbe une épreuve et empêche notamment les autres de composer sereinement peut être immédiatement expulsé de la salle d'examen par le surveillant.